

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE DALLET DU 31/08/2015

Membres en exercice 11

Présents : 7

Votants : 11

L'an deux mille quinze, le trente et un août,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Dallet, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE.

Date de convocation : 26 août 2015

Présents : Gilles VOLDOIRE, Marie-Thérèse THEVENET, Pascal ROFFET, Sonia NEYRET, Aline CELLIER, Martine VAQUIER, Florence JOUVE.

Absents : -

Procuration : Chantal DE MONTARD donne procuration à Gilles VOLDOIRE

Marie BUSSERON donne procuration à Marie-Thérèse THEVENET

Yamina KADDOUR donne procuration à Florence JOUVE

Yannick LAFONT donne procuration à Pascal ROFFET

1° Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 05/11/2015

Le Président, Gilles VOLDOIRE, ouvre la séance et invite Marie-Thérèse THEVENET, Adjointe en charge des affaires sociales, à prendre la parole.

Marie-Thérèse THEVENET présente le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration (préalablement envoyé par courrier avec la convocation).

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 05/11/2015.

2° Compte de gestion

Le Conseil d'Administration

- après s'être fait présenter le détail des réalisations effectuées et le compte de gestion dressé par le Receveur,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Dallet pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni

observation ni réserve de sa part.

Gilles VOLDOIRE remarque qu'il y a encore des immobilisations sous le CCAS et se demande pourquoi cela n'a pas été basculé en 2013 quand il y a eu le transfert du centre de loisirs sous le budget communal.

3° Compte administratif

Monsieur Gilles VOLDOIRE, présente à l'assemblée le compte administratif du budget du Centre Communal d'Action Sociale lequel se résume ainsi :

LIBELLE	COMPTE ADMINISTRATIF CCAS					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXEDENT
Résultats reportés		2192.43 €				2192.43 €
Opérations de l'exercice	3026.12 €	4218.00 €			3026.12 €	4218.00 €
TOTAUX	3026.12 €	6410.43 €			3026.12 €	6410.43 €
Résultat de Clôture						
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3384.31€				3384.31€

Gilles VOLDOIRE sort de la salle.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2014.

Marie-Thérèse THEVENET rappelle qu'un tiers des ventes des concessions funéraires est affecté au budget du CCAS (compte 70311)

4° Affectation de résultat

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 pour le budget du CCAS ;

Monsieur le Président du CCAS rappelle que le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 3 384.31€.

Il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 3 384.31€ à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation de résultat énoncée ci-dessus.

5° Vote du budget 2015

Monsieur Le Président présente les chiffres du budget pour l'année 2015 : il s'équilibre en section de fonctionnement à 8864 € et en section d'investissement à 0 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif et mandate Monsieur Le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La subvention de la commune s'élève à 5000€.

Martine VAQUIER demande ce que veut dire ICNE dans le budget prévisionnel présenté.

Réponse de Gilles VOLDOIRE : Intérêt Courant Non Echu.

Martine VAQUIER suggère que le CCAS propose plus d'animation.

6° Secours

Une enquête sociale pour une famille a été adressée au secrétariat. Un secours d'urgence a été sollicité par l'assistante sociale afin de palier à un retard de paiement lié à une déclaration de situation non enregistrée.

Marie-Thérèse THEVENET, sous couvert d'un certificat administratif, a déclenché un bon alimentaire de 80€ à valoir chez Netto.

7° Projet animation

Marie-Thérèse THEVENET et Gilles VOLDOIRE proposent de faire une sortie à Paris pour visiter le Sénat en automne prochain. Le relais se ferait par l'intermédiaire de la sénatrice Michèle André.

Gilles VOLDOIRE se demande s'il est possible de visiter des monuments comme l'Académie Française et de la Comédie Française.

Pascal ROFFET suggère les Invalides et le musée de la Grande armée.

Gilles VOLDOIRE précise que ces lieux peuvent faire l'objet de visites individuelles.

Marie-Thérèse THEVENET propose l'enregistrement d'une émission.

Le choix retenu dans l'ordre par l'assemblée serait :

- Les grosses têtes
- La maison de la radio (émission + visite)
- La Comédie Française / l'Académie

Marie-Thérèse THEVENET propose de rentrer en contact avec le secrétariat de Mr Néri ou Mme André pour connaître les horaires des visites.

Madame DE MONTARD avait envoyé un mail à Marie-Thérèse THEVENET avec l'idée de proposer aux aînés une sortie au cinéma pour voir une retransmission de spectacle en après-midi.

Une brochure est parvenue en mairie pour un déjeuner spectacle « ça c'est Paris » au casino de Royat le 22 mai 2015 au tarif de 49€ (24€ de spectacle et 25€ de repas) en tarif groupe.

L'assemblée décide de lancer cette proposition. Carine devra se charger de la communication dans le « ça se passe à Dallet » ; le transport se fera en co-voiturage. Date butoir des réponses au 24/04/2015.

Gilles VOLDOIRE : Le casino de Châtel-Guyon rouvre ses portes.

Pascal ROFFET suggère dans la même catégorie le Garden Palace à Orcet.

Sonia Neyret ajoute que le 31 mai, il y aura une animation au Château de Murol.

8° Questions diverses

- Marie-Thérèse THEVENET fait part à l'assemblée des remerciements des Restos du Cœur pour la collecte alimentaire.
- Marie-Thérèse THEVENET présente un bilan du repas des aînés.

	Budget	Coût réel	
2015			
Apéritif et vins	3,33		
repas	21		
dessert	3		
pain	0,5		
autre pain	0,12		
	27,95	0	
POUR 100 PERS	2795	2079	repas 99 personnes
Vins Sylvie Parra		295	
Boulangerie		402,8	115 parts bûche + pain (danseurs inclus)
ANIMATION	450	450	
NAPPE DECO	40	40	
Total	3285	3266,8€	
chèque des invités		308€	11 pers
		2958,8€	Coût réel

Gilles VOLDOIRE souligne que c'est la première fois qu'il y a autant de participants.

Le repas et le spectacle ont été appréciés.

La date du prochain repas des aînés sera le 09/01/2016.

Marie-Thérèse THEVENET présente une plaquette d'un spectacle de transformisme « Talons résilles » pour 530€ et suggère de les contacter pour l'année prochaine.

La mairie de Mezel a fait appel à leurs services en 2014 et a été très satisfaite. Le public s'est bien amusé.

Gilles VOLDOIRE invite l'assemblée à venir voir, vendredi 10 avril, le travail des enfants, fait dans le cadre de la résidence d'artiste par Elsa Lacotte et la MARPA de Pérignat.

La séance est levée à 22H10